



Construction sur terrain agricole

Par **elo**, le **04/05/2010** à **12:58**

Bonjour,

Mes parents viennent d'acheter un terrain agricole d'un plus plus d'un hectare et souhaitent faire l'activité agricole pour plus tard. Mais en attendant est il possible de construire un logement de petite superficie avec veranda démontable?

Par **elydaric**, le **08/05/2010** à **13:26**

Bonjour,

Seul les agriculteurs peuvent construire en zone agricole. Sans ce statut, toute demande de permis de construire ou de déclaration préalable sera refusée par la mairie. Pour vous en assurer, vous pouvez toujours déposer un certificat d'urbanisme opérationnel en mairie : c'est un document administratif gratuit qui permet de savoir si une opération projetée est réalisable